

Commune de Sailly-lez-Lannoy

ARRETE MUNICIPAL

2026/127

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

OBJET :

Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.

Travaux : 1 allée du laboureur

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, 16 Avenue des Saules, pour des travaux d'eau potable.

Cette demande a été présentée le 10 août 2026 par la Société Noréade – Centre de Pecquencourt Nord – 37 rue d'Estiennes d'Orves – TSA 72502 – 59146 PECQUENCOURT.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A partir du 11 août 2026 et ce pour une durée de 12 jours :

- Restriction sur section courante
- Sens de circulation : deux sens de circulation
- Sens des points de repères (PR) décroissants
- Empiètement sur chaussée
- La circulation des véhicules en tous genre sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société Noréade – Centre de Pecquencourt Nord – 37 rue d'Estiennes d'Orves – TSA 72502 – 59146 PECQUENCOURT chargée de l'exécution des travaux. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SMUR et Esterra seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 10 août 2026.

Le Maire,
Eric SKYRONKA

